
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et un Octobre, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno Chartier, Maire.

Etaient présents : Bruno Chartier, Sonia Liezard-Rullaud, Jean-Marc Schmitt, Anne-Sophie Vanhecke, Thierry Grégoire, Ginette Millet, Michel Denais, Manon Faurie, Sylvie Hardy, Yvonne Lhuilier, Gilles Chartier, Nicolas Boutin, Stéphanie Deverson-Bordeau, Fabrice Merlaud, Julien Lemaitre, Marie-Laure Piget, Christian Lafond

Excusée : Fabienne Boulay

Absents excusés ayant donné pouvoir : Daniel Meunier ayant donné procuration à Christian Lafond

Secrétaire de séance : Manon Faurie

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint,

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 30 Juin 2022.

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 30 Juin 2022

Monsieur Chartier donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

- Décision N°DEC 2022 05 : Autorisation du Maire à signer la convention établie avec le SDEI pour les travaux de génie civil pour la dissimulation des réseaux de télécommunications avenue de Lignac, tranche 3.
- Décision N° DEC2022 07 : Fixation des tarifs pour la location de la salle des fêtes à compter du 01 septembre 2022.
- Décision N° DEC 2022 08 : Fixation des tarifs pour l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les petites vacances.

Il est précisé pour cette dernière décision que le prix du ticket de cantine a été intégré au tarif pour éviter aux parents de se déplacer en mairie pour acheter un ticket.

Délibérations :

1) Validation du programme d'actions, du périmètre et du budget pluriannuel de l'OPAH-RU dans le cadre des "Petites Villes de Demain".

Dans les documents joints à la délibération il y a le compte rendu de la réunion du 20 Septembre, une présentation synthétique du plan d'actions.

De plus, Mr Chartier rappelle qu'il y a eu une réunion le 26 Septembre dernier (dont vous trouverez un compte rendu) pour présenter l'avancement du dossier, la restitution de l'étude, échanger sur le périmètre concerné par l'OPAH-RU et notamment l'enveloppe budgétaire à y consacrer. C'est cette validation qui est soumise à l'avis du conseil municipal de ce soir.

Marie-Laure Piget souligne qu'elle n'a pas reçu l'invitation à cette réunion. Monsieur Chartier répond qu'il est fort étonné car les autres membres du conseil l'ont tous reçu.

Le volet financier doit être validé par le Conseil Communautaire, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier et d'Argenton.

Dans cette étude pré opérationnelle, plusieurs enjeux ont été identifiés à travers le diagnostic :

- Maintien du commerce rue Grande
- Rénovation de l'habitat du centre bourg
- Développement du tourisme
- Accompagnement de la dynamique commerciale « Place du Champ de Foire »
- Protection et mise en valeur des éléments patrimoniaux du centre bourg

Plusieurs tableaux permettent de repérer les lieux où il y a lieu d'intervenir suivant les logements recensés.

Grâce à ce diagnostic un périmètre OPAH-RU a pu être déterminé.

L'OPAH-RU permet à tout propriétaire d'avoir des aides pour la réhabilitation et la rénovation des bâtiments.

Monsieur Chartier souligne que pour les habitants hors périmètre OPAH-RU les aides de subvention façades qui existent déjà continueront à s'appliquer, ce sera aussi le cas pour les bâtiments situés à l'intérieur du périmètre mais dont les propriétaires ne voudraient pas intégrer l'opération.

Monsieur Chartier passe en revue les différents tableaux et les différents types d'aides par rapport au type de propriétaires :

- propriétaires occupants et accédants sous conditions de ressources pour un projet de réhabilitation globale, le reste à charge pour le propriétaire serait de 32 %
- propriétaires bailleurs pour projet de réhabilitation de logements, 3 logements recensés pour un reste à charge pour le propriétaire de 51 %
- tous propriétaires pour travaux de façades éligibles, 5 logements recensés. La commune pourrait donner une aide de 4 000 € par an pour un plafond de 10 000 € et un reste à charge pour le propriétaire de 60 %
- Le budget pluriannuel envisagé serait donc de 177 200 € sur 5 ans soit 35 440 € à prévoir au budget sous réserve de la validation des communes d'Argenton, de Saint-Gaultier et la CDC d'Eguzon Argenton.

Si cela se fait, on pourra aider les personnes ayant des projets et se situant dans le périmètre de l'OPAH-RU à compter de Mars 2023.

Il rajoute qu'il y a le budget ingénierie de l'OPAH-RU. Dans tous les cas, c'est une mutualisation des coûts avec l'OPAH général. La commune de Saint-Gaultier n'est pas impactée.

Le budget peut varier car nous ne sommes pas certains d'avoir autant de dossiers que ceux inscrits dans le projet. Il est possible à l'issue des 5 ans de passer un avenant pour prolonger la démarche en cas de demandes importantes...

Le conseil municipal n'a pas de questions particulières. Monsieur Chartier précise que lors de la réunion publique du 4 Octobre la partie financière n'a pas été abordée car elle n'avait pas encore été soumise au vote.

Les 35 440€ annuels, dans le cadre du budget 2023, seront imputés en dépenses mais en recettes, nous mettrons en face un emprunt afin de ne pas bloquer le reste des projets.

Les dossiers de rénovation du bâtiment de l'usine électrique sont en cours, ils pourraient entrer dans le cadre des aides.

Après avoir entendu l'exposé du Maire il est proposé de valider le périmètre de l'opération et de valider le budget pluriannuel ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à engager la commune dans une opération OPAH-RU 2023-2028

Vote à l'unanimité.

2) Participation des communes utilisatrices du RASED pour l'année 2021-2022 et 2022-2023,

Monsieur Chartier donne lecture de la délibération et propose de voter une participation de 2,50 € par enfant pour les communes utilisatrices du R.A.S.E.D comme les autres années.

Vote à l'unanimité.

3) Mise à jour du tableau des emplois

Il est rappelé qu'au dernier conseil municipal de Juin il avait été créé des postes d'adjoints techniques dans l'effectif budgétaire pour les services techniques.

Deux agents ont été recrutés en Juillet et Août. De ce fait, nous devons les réintégrer dans les effectifs présents.

Pas d'observations. **Vote à l'unanimité.**

4) Rapports annuels pour l'exercice 2021 sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif du SIEPAC.

Lecture des rapports.

Concernant le service de l'eau potable : en 2021, il y a eu un peu moins de consommation et la distribution a été moindre également.

Il n'y a pas eu d'augmentation de tarifs.

Les recettes ont diminué. Par contre, elles ont doublé en termes de travaux et quadruplé en termes de prestations d'abonnés.

La qualité de l'eau : on a eu une majorité de conformités.

On fait des recherches de fuites fréquemment, on a des enregistreurs de débits sur plusieurs points, on arrive à voir quand il y a un dépassement mais c'est imprécis quelquefois en termes de localisation.

En 2021, il n'y a pas eu de travaux significatifs, seulement des travaux ponctuels. On a supprimé 11 branchements en plomb.

La dette diminue.

Gilles Chartier : « Est-ce que les logements vacants ou occupés sont équipés de branchements en plomb ? »

Mr Le Maire : « On ne sait pas obligatoirement s'il y a du plomb. Quand on fait les relevés de compteur, on ne les voit pas toujours car il peut être dans la partie enterrée, par contre quand il y a des travaux routiers qui sont réalisés on peut en découvrir et y remédier.

Concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Il y a également une petite baisse en nombre d'abonnés.

L'abonnement a été augmenté d'1€ et l'assainissement est passé de 1,11 € à 1,13 € le m³ H.T.

Ce qui fait que pour la facture type, on a au final un prix d'assainissement qui a augmenté de 4 cts le m³.

La fusion des syndicats eau/assainissement a fait qu'on a hérité d'une dette importante du syndicat d'assainissement mais il faut être conscient qu'il y a eu précédemment la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Pour 2021, le service a reçu deux demandes d'abandon de créances et en a accordé deux.

Pas de questions concernant les deux rapports d'activités.

Concernant une nouvelle recherche en eau potable : actuellement, on a commandé l'étude sur un forage sur Thenay, dans l'enceinte des « Marots », là où il y a le réservoir. Le Préfet de Région a été sollicité pour savoir s'il y a besoin d'une étude environnementale. Sans réponse sous 45 jours, il faudra faire une étude.

Vote à l'unanimité des deux rapports.

En informations diverses :

-Réunion d'information publique le 4 Octobre pour les « Petites Villes de Demain » : il y avait un peu de monde, on a vu l'intérêt pour ce dossier.

-Mercredi 14 Décembre, repas des aînés : 48 inscrits pour le moment, 110 colis. Inscriptions jusqu'au 1^{er} Novembre.

-Dimanche 18 Décembre, marché de Noël : complet à l'intérieur. Quelques inscrits à l'extérieur.

-Il va falloir valider la plantation des arbres le 25 Novembre.

-18 Novembre concert de la « Musique Municipale de Châteauroux ». Entrée payante 5€

-Concernant la revalorisation du ticket de cantine : la commission propose de ne pas augmenter le coût du ticket de cantine pour les enfants, comparativement aux tarifs des communes environnantes. Il faudra se repencher sur la question l'année prochaine en comparant avec les autres communes.

Mme VANHECKE propose de passer le tarif des adultes de 3.64€ à 5€. Le montant n'a jamais été augmenté depuis 2014.

Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord. Le conseil approuve. Cette augmentation se fera à compter du 1^{er} Janvier 2023.

-Bilan camping saison 2022 :

Mme Rullaud prend la parole et rappelle que le camping a été ouvert de début Juin au 30 Septembre.

En juin : nette augmentation de fréquentation du camping.

En Juillet : moins d'emplacement

En aout : -4% de fréquentation

En septembre : +15%

Globalement -0.11% de français, +10% d'étrangers, +18% de nuitées pour les étrangers.

Cette année les dépenses s'élèvent à 21 000€, le résultat final est de - 4997€ en comptant la facture d'électricité de l'année dernière qui est arrivée tardivement.

Beaucoup d'étrangers cette année.

Monsieur Chartier demande à ce que les chiffres soient communiqués au PNR ainsi que l'office de tourisme de la Vallée de la Creuse.

Mme Rullaud rajoute pour finir qu'il y a eu +13% de ventes (frites, cafés, croissants etc.). Cela fonctionne bien. Retours positifs. Le camping est inscrit sur plusieurs sites.

Monsieur Chartier précise qu'en début et fin de saison le camping est géré par un agent des services techniques.

- Bilan Centre d'été 2022 :

Mme Vanhecke prend la parole : « On a eu un taux de remplissage à 97% en sachant qu'on a annulé la dernière semaine des mini-camps ». On a dû refuser des enfants à cause du taux d'encadrement qu'on ne peut pas dépasser.

Résultat positif d'environ 1535€.

La sortie au « Family Parc » a attiré beaucoup de monde.

Monsieur Chartier termine en informant le conseil que le tennis club a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention allouée.

Tous les sujets étant abordés le conseil municipal prend fin à 21h46

La secrétaire de séance
Manon Faurie

Le Maire,
Bruno Chartier